## Société Sétoise de Numismatique



Discussion présentée lors de nos réunions mensuelles, disponible sur notre site : www.societe-setoise-de-numismatique.fr

## LA FAUSSE MONNAIE

Exposé fait devant la SSN EN 2008 par **Alain Rupp** 

Elle a dû toujours exister, du moins depuis le VII ème siècle AC, date généralement admise pour l'apparition des premières monnaies. Pour faire court on peut admettre qu'il existe deux types de contrefaçons, le faux monnayage d'état évoqué dans un autre sujet et le faux monnayage privé. Ce dernier se divise en deux catégories distinctes.

Les faux pour servir sont des copies de monnaies ayant cours légal fabriquées par des particuliers qui souhaitent les utiliser lors de transactions. La peine prévue pour ce délit par l'article 442.1 du code pénal est, quand il est commis en bande organisée, de 30 ans de prison et 450 000 € d'amende. Les détails qui pourraient permettre d'identifier les faux s'estompent avec le frai et de ce fait les monnaies communes sont les plus faciles à copier.

Si ce même particulier bricole dans son atelier des copies de monnaies antiques il sera puni dans tous les pays du monde, sauf en Espagne où la loi le permet, sous réserve de ne pas vendre la monnaie comme authentique. Cette restriction est puérile tant est grande la demande. Cette falsification, dite numismatique, permet de combler les médailliers de nombreux collectionneurs, voire de beaucoup de musées. Elle est punie en France de 5 ans de prison et 500 000 € d'amende.

Il était courant dans les pays du moyen orient, quand ceux ci accueillaient encore des touristes, d'écouler bon nombre de monnaies fausses choisies pour leur aspect frustre, impossible à vérifier en raison de la diversité de types ou de poids des originaux. De nos jours, la contrefaçon de monnaies de collection est florissante en Chine, surtout pour ce qui concerne les monnaies rares américaines. Mais eBay et d'autres hébergent sur leur site des annonces concernant des monnaies de production chinoise, par exemple les années rares des 5 francs Napoléon III ou la 10 francs Hercule de 1967 pour ne citer qu'elles. L'industrie chinoise du faux cible tout azimut.

Ce qui précède n'est qu'un épiphénomène sans grande importance quand on sait qu'il est désormais possible d'acheter, entre autre, des faux billets sur le darknet via le navigateur tor en les payant avec une monnaie virtuelle appelée bitcoins.